

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

2 FEV. 2026

Greffe

N° d'entreprise : 0227 486 477

Nom

(en entier) : **ECETIA Intercommunale**

(en abrégé) :

Forme légale : **sc**Adresse complète du siège : **rue Sainte-Marie 5 à 4000 Liège****Objet de l'acte : 1. Changement de siège social - commissaire - nomination des administrateurs**

Le Conseil d'administration d'Ecetia Intercommunale qui s'est tenu le 2 décembre 2025 a décidé à l'unanimité :

- d'approuver le transfert de l'adresse du siège social d'Ecetia Intercommunale à compter du 1^{er} janvier 2026 vers la nouvelle adresse : rue du Vertbois 11 - 4000 Liège.

- de mandater la Direction pour accomplir toutes les formalités administratives, légales et pratiques découlant du présent changement d'adresse.

L'Assemblée générale d'Ecetia Intercommunale confie le mandat de commissaire en charge de la vérification des comptes annuels d'ECETIA Intercommunale SC pour les exercices 2025, 2026 et 2027 à Axylium Liège, Rue Julien d'Andrimont, 33/62 à 4000 Liège, représenté par Monsieur Thibault Comhaire, pour un émolument total de 16.500,00 EUR HTVA payable par annuités de 5.500,00 EUR HTVA, conformément à l'article 134 § 2 du Code des sociétés

Le Conseil d'administration d'Ecetia Intercommunale qui s'est tenu le 1^{er} juillet 2025 a décidé à l'unanimité :

- de coopter Monsieur Luc DELVAUX en qualité d'administrateur du Conseil d'administration d'Ecetia Intercommunale, avec effet à la date de la présente séance du Conseil d'administration.

Cette cooptation a été ratifiée lors de l'assemblée générale d'Ecetia Intercommunale du 16 décembre 2025, conformément à l'article 24, §5 des statuts.

- de coopter Madame Natacha MOSSOUX en qualité d'administratrice du Conseil d'administration d'Ecetia Intercommunale, avec effet à la date de la présente séance du Conseil d'administration.

Cette cooptation a été ratifiée lors de l'assemblée générale d'Ecetia Intercommunale du 16 décembre 2025, conformément à l'article 24, §5 des statuts.

- de coopter Madame Caroline SAAL en qualité d'administratrice du Conseil d'administration d'Ecetia Intercommunale, avec effet à la date de la présente séance du Conseil d'administration.

Cette cooptation a été ratifiée lors de l'assemblée générale d'Ecetia Intercommunale du 16 décembre 2025, conformément à l'article 24, §5 des statuts.

- de coopter Monsieur Fabrice MEROLA en qualité d'administrateur du Conseil d'administration d'Ecetia Intercommunale, avec effet à la date de la présente séance du Conseil d'administration.

Cette cooptation a été ratifiée lors de l'assemblée générale d'Ecetia Intercommunale du 16 décembre 2025, conformément à l'article 24, §5 des statuts.

Le Conseil d'administration d'Ecetia Intercommunale qui s'est tenu le 16 septembre 2025 a décidé à l'unanimité :

- de prendre acte de la nomination de Monsieur Christophe DEMOULIN en qualité d'administrateur et de le nommer en qualité de vice-président du Conseil d'administration d'Ecetia Intercommunale, avec effet à la date de la présente séance du Conseil d'administration.

Cette cooptation a été ratifiée lors de l'assemblée générale d'Ecetia Intercommunale du 16 décembre 2025, conformément à l'article 24, §5 des statuts.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/02/2026 - Annexes du Moniteur belge